

Liberté Égalité Fraternité

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par : Emma BOUVARD 04.72.00.44.00.

emma.bouvard@culture.gouv.fr

Références: 2023/0642/JR/MNT

Direction régionale des affaires culturelles

Le Préfet de région

DREAL Unité départementale de l'Isère

17 Boulevard Joseph Vallier

38030 GRENOBLE CEDEX 02

Lyon, le

23 JAN. 2023

Objet : Références : Archéologie préventive - Réception d'un dossier d'aménagement

TIGNIEU-JAMEYZIEU (ISERE), Lieux-dits "Le Pan Perdu" et "Les Sables"

IA0385072300001

Votre courrier du 2 janvier 2023 Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 2 janvier 2023.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes et par délégation, Le directeur régional des affaires culturelles et par subdélégation,

La conservatrice régionale adjointe de l'archéologie

Marie-Agnès GAIDON-BUNUEL